

L'ajournement

J'ai cité en exemple le fait qu'au 1^{er} novembre de cette année, le gaz naturel de l'Alberta qui traverse dans son gazo-duc le Manitoba pour entrer au Minnesota sera vendu dans cet État au prix de 1,80 \$ les mille pieds cubes. Le même gaz, ayant déjà traversé le Manitoba, coûtera aux Manitobains 3 \$ les mille pieds cubes.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) m'a répondu de manière à tout le moins très vaseuse. Il a parlé d'une décision rendue par l'Office national de l'énergie qui serait compatible avec les programmes du gouvernement axés sur les débouchés. En outre, il a parlé de certaines dispositions de cette décision, qui protègeraient convenablement le consommateur. C'est de la blague.

Examinons ses deux arguments. Le différend qui oppose les provinces productrices aux provinces consommatrices n'est pas récent. Depuis un certain temps déjà, le gouvernement du Manitoba ne manque assurément pas de faire part de ses préoccupations au gouvernement de l'Alberta, et le gouvernement fédéral est d'ailleurs au courant.

• (1850)

Comme je l'ai fait valoir dans ma question du 16 septembre, le premier ministre avait promis à Prince-Albert, lors de la campagne électorale de 1984, que le gaz canadien ne coûterait jamais plus cher aux Canadiens qu'aux Américains. Or nous avons à présent certaines preuves du contraire, fournies par l'Office national de l'énergie. D'après son rapport publié en août, les consommateurs de gaz de la Colombie-Britannique paient 5c. de plus le gigajoule que les consommateurs américains. Cette différence n'est pas conforme à l'accord de déréglementation du 31 octobre 1985, en vertu duquel le prix du gaz naturel exporté ne devait pas être inférieur au prix qu'on exige des Canadiens si les conditions de vente sont les mêmes. Quand on les a interrogés à propos de cet écart, les porte-parole de l'Office national de l'énergie ont répondu qu'ils surveillaient la situation de près. N'est-ce pas rassurant? D'après cet Office, la situation était susceptible de changer d'ici au prochain rapport. Autrement dit, attendez l'an prochain.

Ce qui manque ici c'est le sens le plus élémentaire de l'équité envers les Canadiens. Quand l'Alberta exporte vers les États-Unis à 2,19 \$ le gigajoule alors que les petits usagers du Manitoba, de l'Ontario et du Québec se voient facturer le gigajoule 2,59 \$ à 2,70 \$, il est bien évident que les consommateurs et les petits usagers ne profitent pas de ce qu'on appelle la déréglementation. En fait, on estime que le Conseil scolaire d'Ottawa perd 27 000 \$ par mois parce que le gouvernement albertain n'a pas encore approuvé un contrat de fourniture que le Conseil a négocié avec un producteur albertain.

Ces petits usagers cherchent à profiter du prix du marché, dont a parlé le vice-premier ministre, en se constituant en importants groupes d'achat et en traitant avec des courtiers en gaz albertains. Mais ils se voient refuser le gaz parce que le gouvernement albertain ne veut pas accorder d'autorisation d'exportation à ce qu'on appelle les usagers du marché habituel.

Voilà qui fait obstacle à ce qu'on appelle l'économie de marché, la rencontre d'un qui veut acheter et d'un qui veut vendre.

Le fond de l'histoire c'est que le gaz bon marché n'est accessible qu'aux gros usagers industriels, dont certains ont pu décrocher des rabais allant jusqu'à 66 p. 100. Le petit usager, l'établissement public et les organismes du même genre, c'est le marché captif qui paie autant qu'avant. Le gouvernement albertain s'en justifie en disant que ces clients-là doivent payer la sécurité d'approvisionnement; mais cette sécurité est considérablement diminuée par l'abaissement continu des réserves de gaz naturel au-delà desquelles l'ONE autorise les exportations.

Il est bien évident que l'heure de vérité viendra. La première partie est peut-être plus simple. Les clients qui ne peuvent avoir le gaz moins cher à cause du gouvernement albertain risquent fort d'obtenir des fournisseurs d'autres avantages sous forme de rabais et concessions extra-tarifaires. Il est bien possible que l'Alberta constate que l'économie de marché s'impose quand même malgré ses tentatives de maintenir les prix élevés pour certaines catégories d'usagers.

En deuxième lieu, il y a l'incidence à longue échéance. Nous exportons du gaz comparativement peu coûteux d'Alberta et de Colombie-Britannique. Quand ce gaz sera épuisé, nous devrons dépendre du gaz coûteux en provenance du Grand Nord. L'ONE prétend que les réserves confirmées sont suffisantes pour l'usage global au Canada et nos exportations. C'est le même organisme qui prédisait dans les années 60 que nous avions des réserves de gaz pour 300 ans et qui a ensuite constaté que nous avions des réserves beaucoup moindres quelques années plus tard. Il prédit même une pénurie possible vers 1996.

Il est temps que le gouvernement respecte ses promesses électorales, qu'il laisse le marché fluctuer et les consommateurs acheter du gaz au plus bas prix qu'ils peuvent négocier avec les fournisseurs.

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait commencé son discours en citant la déclaration de Prince-Albert, car c'est la décision du gouvernement de supprimer le Programme énergétique national qui a favorisé l'émancipation de l'industrie du pétrole et du gaz qui a commencé à servir le consommateur canadien et à assurer l'autarcie énergétique future du Canada. Je rappelle au député une certaine journée de la semaine dernière, lorsqu'il a soulevé la question. Je cite la page 8997 du hansard:

• (1855)

L'HON. DON MAZANKOWSKI (VICE-PREMIER MINISTRE, PRÉSIDENT DU CONSEIL PRIVÉ ET PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR): Monsieur le Président, je pense que nous connaissons tous la position du Nouveau parti démocratique. Il aimerait contrôler les prix et la production et arrêter toute exportation de gaz naturel ou de pétrole.

M. BROADBENT: Encore un mensonge. Continuez. Vous arrive-t-il jamais de dire la vérité? Dites-la pour une fois.

M. RIIS: C'est faux.

J'ai ici le programme politique que le Nouveau parti démocratique a publié en 1986, mais qui est toujours valable si l'on en croit la préface. On peut lire à la page 156, au point n° 4:

Nous ne devrions pas exporter notre excédent actuel de gaz naturel classique.

A la page 159, il est dit au chapitre intitulé «Propriété publique»: